

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 11 MARS 2024

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Rémy, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

David Saussol	Pouvoir à Rémi Darmon
Marie-Pierre Digard (Arrivée à 20h50)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Patrick Villette	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Louis Leroy	Pouvoir à Eric Lucas
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Pierrick Courilleau

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Ariane Wachthausen est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**2024-15 – FINANCES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2023  
PORTANT UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET  
COMMUNAL 2024**

**Le Conseil municipal d'Orsay,**

**Vu** l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la délibération n° 2023-117 du 18 décembre 2023 relative à l'autorisation d'utilisation des crédits d'investissement sur le budget 2024 dans l'attente du budget primitif, contient une erreur matérielle qu'il convient de corriger,

**Vu** l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 7 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Abroge** la délibération n° 2023-117 du 18 décembre 2023,
- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES		Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budget	1/4 de CREDITS
Chapit	Libellé				
10	DOTATIONS	5 000	0	5 000	1 250
20	IMMOBILISA	887 541	-21 485	866 056	216 514
204	SUBVENTIO	622 629	645 686	1 268 315	317 079
21	IMMOBILISA	4 717 025	-754 704	3 962 321	990 580
23	IMMOBILISA	150 000	0	150 000	37 500
45	OPERATION	300 000	0	300 000	75 000

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **20 MARS 2024**  
et de la publication le **20 MARS 2024**

David ROS  
Sénateur-Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

